Vérification des cumuls phytos sur le cycle cultural

MesParcelles permet de vérifier sur une culture, le nombre d'applications sur la campagne en cours, la parcelle en cours et la culture en cours.

Les vérifications portent précisément sur :

- le nombre d'applications d'un produit
- le nombre d'applications de la matière active
- le nombre d'applications de la famille de matière active (famille chimique et non pas famille de mode d'action)
- la quantité totale de matière active

MesParcelles ne vérifie pas au global sur plusieurs cultures et sur plusieurs années.

1. Page de vérification pour les exploitations classiques

La vérification est accessible via le menu <u>Intervention > Vérification phytosanitaire</u>, avec de nouvelles alertes.



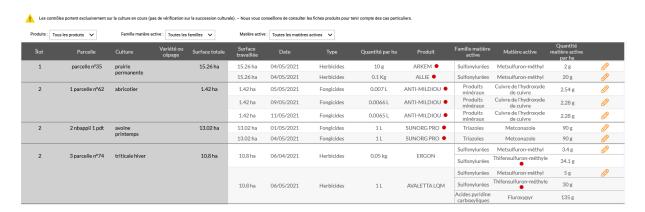
Pour la vérification des traitements phytosanitaires et les variétés et récoltes, les visuels ont été modernisés.





Par défaut, seules les parcelles en alerte s'affichent mais il est possible d'afficher toutes les parcelles en sélectionnant 'Afficher toutes les parcelles'.

En cochant 'Les traitements phytos: nombre d'applications', et après avoir cliqué sur le bouton 'Lancer la vérification', les alertes s'affichent dans un tableau détaillé parcelle par parcelle.



Les filtres "produits", "Famille de matière active" et "Matière active" apparaissent respectivement dès lors qu'ils sont concernés par une alerte.

On peut les utiliser pour filtrer l'affichage du tableau et ainsi cibler la vérification.

Les colonnes qui apparaissent dépendent également des alertes présentes sur le dossier, notamment les colonnes "Famille matière active", "Matière active" et "Quantité matière active par ha"

Au survol de la pastille rouge, on obtient le détail du problème.



Le «i» situé à côté du nom du produit s'affiche le cas échéant si une cible est saisie. Il permet d'afficher, quand elles existent, les informations relatives au fractionnement et peuvent justifier une absence de prise en compte de l'alerte:





2. Détails des vérifications

Une alerte se déclenche en cas de dépassement maximal autorisé par cycle cultural, pour la campagne, sur la parcelle et la culture en cours.

Si les interventions ont été réalisées sur une partie seulement de la parcelle, alors le nombre d'application ou la quantité de matière active seront pondérés par la proportion de la parcelle traitée.

- Nombre d'applications du produit

On effectue les vérifications sur les produits identiques, c'est-à-dire qu'on vérifie le cumul pour un même produit (même AMM, même nom), pour des produits de même AMM (même si nom différent) ou de même produit de référence (nom différent et AMM différent).

La vérification se base sur la valeur visible dans la colonne 'Nb appli' de la fiche phyto.





Le nombre d'applications peut être différent selon la cible :

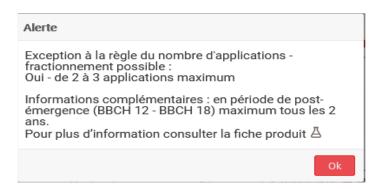
En cas de cible saisie, on vérifie le nombre d'applications liées à la cible, et l'alerte s'affiche en conséquence.

Si aucune cible n'a été renseignée lors de l'intervention, une pastille s'affiche de couleur rouge si le nombre d'applications est supérieur au nombre d'applications maximum autorisé pour une cible, une pastille de couleur orange s'affiche si le nombre d'applications est supérieur à celui d'une cible précise mais inférieur à celui d'une autre cible.





En cliquant sur le «i», une pop-up d'information sur le fractionnement s'affiche.



- Nombre d'applications de la matière active

S'il y a dépassement du nombre d'applications de la matière active, s'affiche alors une pastille rouge. Le survol de la souris permet d'obtenir l'explication de l'alerte.



- Nombre d'applications de la famille de matière active

S'il y a dépassement du nombre d'applications par famille matière active, s'affiche alors une pastille rouge. Le survol de la souris permet d'obtenir l'explication de l'alerte.

- Quantité totale de matière active

C'est la quantité totale apportée par matière qui est calculée. La vérification est réalisée pour la campagne, la parcelle et la culture en cours et déclenche une alerte si la quantité maximale autorisée est dépassée. Le survol de la souris permet d'obtenir l'explication de l'alerte.





3. Détails des vérifications pour les EDT et les multi-exploitations

Bien que les EDT et les multi-exploitations ne bénéficient pas du menu 'Vérification du registre phytosanitaire', il leur est pourtant possible d'effectuer des vérifications et d'obtenir le même niveau d'alerte que pour les exploitations classiques.

L'accès se fait en cliquant sur le bouton "Test nombre d'applications phytos".

Test nombre d'applications phytos

Si aucune alerte n'est déclenchée, on obtient la pop-up suivante :



En cas d'incohérence une pop-up s'ouvre et comporte le détail des alertes :

Test nombre d'applications phytos	•
Le nombre d'applications max de matière active est dépassé pour le(s) cas suivant(s) :	
Clopyralid - BALI, BOFIX: 1 application max SCEA JACQUES MARTIN - parcelle n°1: 2 applications SCEA JACQUES MARTIN - parcelle n°17: 2 applications EARL LA LANGUEDOCIENNE - parcelle n°259: 2 applications EARL LA LANGUEDOCIENNE - parcelle n°260: 2 applications	
	Fermer

- Pour les EDT

Le bouton est accessible, lors de la saisie d'une nouvelle prévision de chantier ou lors de la modification d'un chantier prévu. Les vérifications sont basées uniquement sur les interventions réalisées antérieurement, connues de l'EDT et en prenant compte la prévision qui vient d'être saisie ou en cours de modification.

- Pour les multi-exploitations

Le bouton de vérification est accessible lors de la saisie d'une intervention, ou lors de sa modification. Les vérifications sont basées uniquement sur les interventions réalisées antérieurement, connues de la multi-exploitation et en prenant compte l'intervention en cours.



A retenir :

Les vérifications portent précisément sur :

- le nombre d'applications d'un produit
- le nombre d'applications de la matière active
- le nombre d'applications de la famille de matière active
- la quantité totale de matière active

La vérification se fait sur :

- la campagne en cours
- la parcelle en cours
- la culture en cours

Est considéré comme produit unique :

- Tous les produits de même AMM
- Tous les produits reliés au même produit de référence + le produit de référence en question

MesParcelles ne vérifie pas au global sur plusieurs cultures et sur plusieurs années.

